

Bureau du CRHH

Le 5 avril 2022



Cadre d'intervention régionale pour la massification de la réhabilitation du parc de logement privé

L'accompagnement des ménages dans la réhabilitation de leurs logements

Le
conventionnement
avec les différents
partenaires de la
rénovation
énergétique

Le Programme Régional pour l'Efficacité Energétique Cadre
Stratégique
Régional
d'intervention
Réhabilitation
du parc privé

Le
développement
d'outils favorisant
la massification
de la rénovation
énergétique des
logements privés







ADEME

Le Programme Régional pour l'Efficacité Energétique - PREE

Inscrit dans La loi du 17 aout 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (article 188).

Signé entre la Région, l'Etat et l'ADEME, le 12 février 2020, pour travailler notamment aux objectifs suivants :

- Définir un plan régional de déploiement de Guichets uniques de l'habitat (GUH) et promouvoir leur mise en réseau;
- Arrêter les modulations régionales du cahier des charges du « Passeport Energétique du Logement » ;
- Proposer des actions pour la convergence des initiatives publiques et privées en matière de formation des professionnels du bâtiment;
- Capitaliser les expérimentations et les innovations sur le parc public et privé.



Liberté Égalité Fraternité







Audit énergétique, définition des besoins, programme de travaux : Ok!

Quelles entreprises contacter? Des aides possibles? Peut-on être accompagné pour lancer les travaux de manière optimale et garder l'esprit tranquille?

Factures élevées, maison mal isolée : des travaux sont nécessaires ! Comment s'y prendre ? Par où commencer ?





6



GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT CONSEILLER FRANCE RÉNOV'











AREL
(AIDE À LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DES
LOGEMENTS)



ARTISANS ET

ENTREPRISES)

(PROJETS SIMPLES, TYPOLOGIES CONNUES)

PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT (ARCHITECTE, MOE,



ACCUEIL - INFORMATION
GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE
DES DISPOSITIFS
QUALIFICATION DE LA DEMANDE
ORIENTATION SELON LES
PROJETS

ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE PROPOSITION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX

RÉALISATION DES TRAVAUX ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN OPTION : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

SUIVI APRÈS TRAVAUX ÉCO-COACHING (PENDANT 3 ANS)









Le Guichet Unique de l'Habitat

Historique et mise en œuvre :

Un réseau de 50 Conseillers France Rénov créé en 2002 et majoritairement portés par des structures associatives.

Une volonté de mieux articuler l'action des Conseiller France Rénov avec celle des services logements des territoires.

Un processus de concertation engagé fin 2017 avec les territoires par une étude sur l'articulation des dispositifs d'information et d'accompagnement de la rénovation énergétique du parc privé (PRIS ANAH, PRIS EIE, PTRE, ...) qui a conduit à la rédaction d'un guide pratique et à la définition d'un service en faveur de la rénovation des logements.

Des appels à projets portés par la Région en partenariat avec l'Etat et l'ADEME.

Appel à projets régional "Guichet unique de l'habitat" Communauté de Communes SM Flandre et Lvs Communauté d'Agglomération SM Baie de Somme 3 Vallées Réalisation : Agence Hauts-de-France 2040 Sources : IGN GeoFla

Les Guichets Uniques de l'Habitat

Un premier appel à projets, ouvert de juin à septembre 2019, qui a permis de désigner 14 lauréats ;

Un deuxième appel à projets, ouvert du 7 septembre au 11 décembre 2020.

Sur la base des deux appels à projets, il y a désormais 26 Guichets Uniques de l'Habitats qui représentant 43 EPCI et près de 3,8 M d'habitants, soit 63,5 % de la population régionale.

Un troisième appel à projets a été lancé en 2021 dont les résultats seront connus prochainement

Les conseillers France Rénov' de la région Hauts-de-France

Les Conseillers France Rénov'

57 conseillers France Rénov' qui maillent le territoire régional répartis au sein de 24 structures de mise en œuvre :

- 12 EPCI ou leur groupement (2 syndicats mixtes de Parc)
- 12 associations, dont une ALEC.









Le Passeport Energétique du Logement - PEL

Le PEL : un outil d'aide à la décision mis en place par la Région Hauts-de-France.

Il permet d'identifier les travaux de rénovation à réaliser, de prévoir leur phasage et d'estimer leur coût.

Il s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs de maisons individuelles de plus de 15 ans situées sur le territoire des Hauts-de-France.

Il est prescrit par les Conseillers France Rénov' de la région et réalisé par un auditeur ayant signé la charte régionale de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif expérimental de Passeport Energétique du Logement.

L'aide, qui peut aller **jusqu'à 1.000 €**, est versée à l'auditeur afin que le ménage n'ait pas à avancer la somme.

Le format du PEL est identique sur l'ensemble de la région.





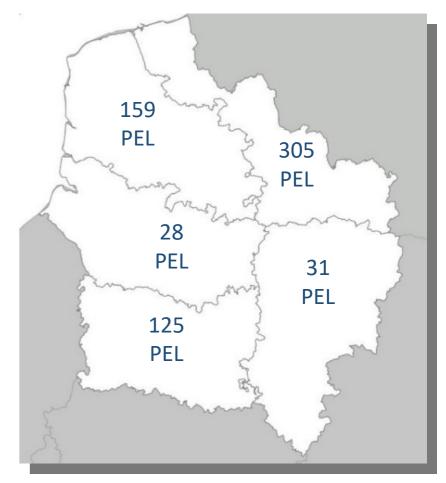




Le Passeport Energétique du Logement - PEL

Bilan à mars 2022:

- 44 auditeurs signataires de la charte régionale
- 30 structures différentes dont 15 RGE
- 648 PEL engagés, dont :
 - 366 terminés
 - 60 en instruction technique
 - 222 en cours.











La Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique

Objectifs et enjeux du déploiement de l'activité du SPEE à l'échelle des Hauts-de-France:

- rénovation énergétique performante de presque 10 000 logements privés supplémentaires d'ici fin 2024 en conservant la qualité et la fiabilité du travail observé lors de l'expérimentation (multiplication par 8,5 environ du rythme moyen observé en phase expérimentale).
- déploiement de l'ensemble des offres de la Régie (individuelles et collectifs) sur le territoire régional.
- articulation avec la politique régionale « efficacité énergétique » : GUH,
 PEL, AREL, …











La Régie régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique









Prêts de 1/3 financement) à 80 % du montant des travaux

AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



Vous voulez faire
des économies d'énergies
dans votre logement mais
le prix des travaux est un obstacle.

BÉNÉFICIEZ DE L'AREL!



L'Aide à la Rénovation Energétique des Logements AREL

Une aide directe qui évolue au 1er janvier 2022 qui peut aller jusqu'à 3 500 €.

Destinée aux propriétaires occupants, bailleurs (hors personne morale) ou aux syndicats de copropriétés de logements situés en Région Hauts-de-France

Les conditions à remplir :

- Etre éligible aux aides de l'Anah « Sérénité » ;
- Réaliser des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 %;
- Faire appel à, au moins, une entreprise RGE.



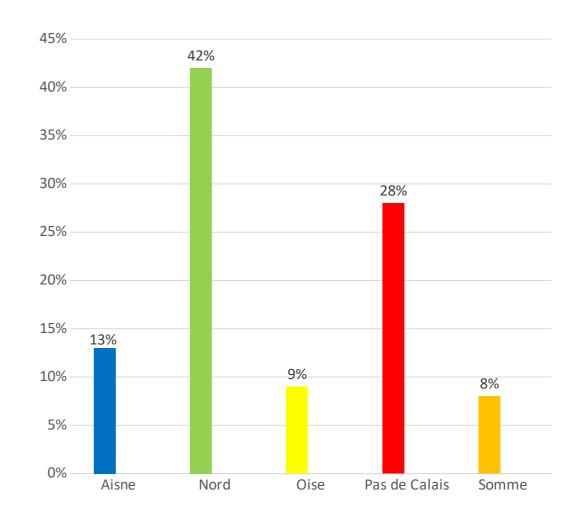






Aide à la Rénovation Energétique des Logements

- 7042 logements rénovés énergétiquement à ce jour représentant plus de 18 750 personnes impactées;
- Plus de 16 millions d'euros d'aides régionales versées;
- Plus de 181 millions d'euros de travaux accompagnés, permettant le maintien ou la création de 2 012 ETP dans la filière bâtiment;
- Un gain énergétique moyen de 50,43 %
- 4 bouquets principaux de travaux réalisés : chauffage, isolation de la toiture, menuiseries extérieures, ventilation).











Aide à la Rénovation Energétique des Logements

Pour 2021:

- 2 881 bénéficiaires ayant reçu des accords pour 3 412 logements
- 10,8 M€ d'aides accordés, soit une moyenne de 3 169 € / logement
- 93,1 M€ de travaux de rénovation énergétique
- Gain énergétique moyen = 52 %





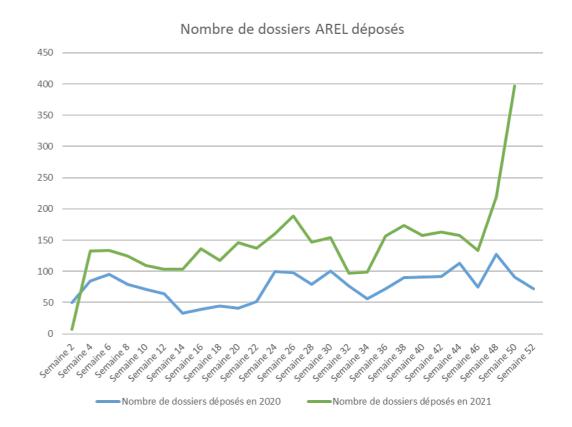




Aide à la Rénovation Energétique des Logements

- 1565 dossiers ont été déposés en décembre 2021 soit une augmentation de 200%.

Le nombre d'instructeurs a été doublé et la capacité de traitement hebdomadaire (100 dossiers environ) ne permettent pas pour l'instant d'envisager l'ouverture de la plateforme du dispositif AREL 2022.











Le Programme SARE

Un programme de financement mis en place par l'Etat et porté au niveau national par **l'ADEME** et repris progressivement par **l'ANAH** pour accompagner la rénovation énergétique.

Un système de co-financement sur 3 ans avec une part de 50 % maximum apportée par les Certificats d'économies d'énergies (CEE) et 50% par des fonds publics pour 3 types de missions : L'information, le conseil et l'accompagnement des ménages (MI et copropriétés), l'information et le conseil au petit tertiaire privé (moins de 1000m²), la sensibilisation, la communication et l'animation des différents publics (ménages, petit tertiaire privé, professionnels de la rénovation, acteurs publics)











Le programme SARE en région Hauts-de-France

Une délibération du Conseil régional du 24 septembre 2020 approuvant les termes du Programme SARE (Service d'accompagnement pour la Rénovation Energétique) et la convention régionale.

La sélection par l'ADEME de 4 obligés : **EDF, Total Marketing France**, **SIPLEC** (Groupe Leclerc) et **ARMORINE** (société de distribution de carburants et de lubrifiants).

La signature le 22 janvier 2021 de la convention régionale avec l'Etat, l'ADEME et les obligés.

Une délibération qui sera présentée en séance plénière du 23 juin 2022 pour intégrer les modifications apportées au programme SARE (actes et marque France Rénov').











Le rôle du porteur associé, le Conseil régional



Etat de la contractualisation sur Métropole Européenne le programme SARE à Mars 2022 Communauté Urbaine SM du Parc Naturel des SM Baie de Somme 3 Vallées teliers de la Bergerette Association A Petits P.A.S. éalisation : Agence Hauts-de-france 2020-2040 20 Km Sources : IGN GeoFla, Préfectures de Département

SARE – Le conventionnement avec les structures de mise en œuvre

Un projet de convention triennale :

- Validée par les élus régionaux le 25 mars 2021.
- Destinée à décliner le Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) et le programme SARE à l'échelle infrarégionale.
- 20 conventions pluriannuelles d'objectifs signées ou en cours de signature.
- Un avenant pour intégrer les modifications apportées aux actes et la nouvelle marque France Rénov' qui sera présenté en Séance Plénière du 23 juin.

